

TMS PROS : Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'entreprise (5 jours)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

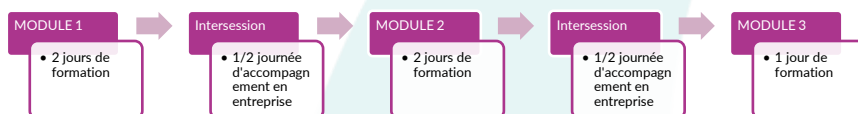
- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions.
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention.
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

CONTENU DE LA FORMATION

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

DUREE

La durée de la formation est de 42h soit 5 jours (35h) répartis sur 3 modules (2 jours + 2 jours + 1 jour) + 2 demi-journées (2x3h30) d'accompagnement en entreprise par le formateur, pendant les temps intersession.



METHODES D'EVALUATION

- Avant la formation : prérequis exigés
- Pendant la formation : tests, mises en situation et mise en œuvre du projet
- A la fin de la formation : Présentation d'une étude réalisée au sein de son entreprise

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Exposés didactiques, mises en situation, échanges et retours d'expériences.
- A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.
- Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Société d'exploitation de la marque Ergonalliance – SARL au capital de 305 000 € - RCS : Créteil B 429 859 556 - Code APE : 7022 Z - SIRET 429 859 556 000 20 / 1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont / Tel 01 45 11 15 50 - www.ergonalliance.fr

DETAILS DE LA FORMATION

Intervenant(s) :

Michèle Brosse ou Olivier Raquin, ergonomes et formateurs certifiés faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS

Public et prérequis :

Toute personne appelée dans son établissement à exercer la fonction de personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Avoir réalisé la formation de l'INRS « Les bases de la prévention des risques professionnels »

Etre en possession d'une lettre d'engagement de la direction dans le cadre de la démarche TMS Pros

Effectifs :

Groupe de 5 à 10 participants maximum

Dates et lieux :

A Joinville-le-Pont (94)

Session 4/2023 : les 16, 17 novembre 2023, 15, 16 janvier & 6 mars 2024 (complète).

Session 1/2024 (Joinville le Pont) : les 23, 24 janvier, 4, 5 mars & 14 mai 2024.

Session 2/2024 (Joinville le Pont) : les 21, 22 mai, 27, 28 juin & 25 septembre 2024.

Session 3/2024 (Joinville le Pont) : les 4, 5 septembre, 21, 22 octobre & 11 décembre 2024.

Coût :

2 700 € net de taxe

Référence :

SAT0012

Certifications

Ergonalliance est certifié Qualiopi pour ses actions de formation.